

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/013/2008 – ÉFAI

21 janvier 2008

Informations complémentaires sur l'AU 312/07 (MDE 13/137/2007 du 19 novembre 2007) – Arrestation arbitraire / Prisonnière d'opinion

IRAN **Maryam Hosseinkhah (f), journaliste et militante des droits des femmes**

Maryam Hosseinkhah, journaliste et militante des droits des femmes, a été libérée le 2 janvier 2008 à 19 heures de la prison d'Evin, où elle était détenue depuis le 18 novembre 2007. Amnesty International a appris qu'elle avait été accusée de « *publication d'informations mensongères* » et de « *propagande contre le régime* » après la diffusion de certains articles sur des sites Internet dont elle dirige la publication. Cependant, elle n'a toujours pas été formellement inculpée.

Maryam Hosseinkhah est journaliste et blogueuse. Elle participe activement à la Campagne pour l'Égalité, dont le but est de recueillir un million de signatures iraniennes en faveur de l'abrogation des lois discriminatoires à l'égard des femmes, et elle est l'une des directrices de la publication du site Internet de cette campagne (<http://www.we4change.info/>). Elle est également membre du Centre culturel des femmes, une organisation féministe fondée en 2001 afin de promouvoir les droits humains et politiques des femmes en Iran.

Maryam Hosseinkhah ne pouvait pas payer la caution initialement fixée, équivalente à 74 150 euros, si bien qu'elle est restée emprisonnée jusqu'à ce que ce montant soit ramené à environ 3 700 euros.

À la suite d'informations parues dans les médias en décembre, selon lesquelles Maryam Hosseinkhah aurait peut-être été en contact avec des mouvements d'opposition tels que le PJAK (un groupe kurde armé), son avocat, Nasrin Sotoudeh, a commenté cette allégation : « *Certaines publications ont diffusé de fausses informations relatives aux accusations portées contre Maryam Hosseinkhah. J'ai donc demandé aux tribunaux de m'informer des faits qui sont officiellement reprochés à ma cliente. Cependant, ma demande a été rejetée. Il est surprenant de constater que, alors que je suis l'avocat de Madame Hosseinkhah, les chefs d'accusation retenus contre elle ne me sont pas communiqués, mais le sont à des agences de presse telles que l'IRNA [Agence de presse de la République islamique d'Iran]. Malheureusement, certaines agences qui devraient s'occuper de publier des informations exactes préfèrent diffuser de fausses informations et des mensonges concernant les poursuites engagées contre ma cliente. Le fait que ces données, auxquelles moi, l'avocat de Maryam Hosseinkhah, je n'ai même pas accès, soient mises à la disposition d'agences de presse est vraiment étonnant et laisse de nombreuses questions sans réponse. Bien sûr, ma cliente se réserve le droit de porter plainte contre ces sources d'informations.* »

Pendant sa période de détention, Maryam Hosseinkhah a continué de militer, en visant les femmes incarcérées à la prison d'Evin. Elle est parvenue, avec l'aide de sa codétenue Jelveh Javaheri et de collègues en liberté, à rassembler 60 ouvrages qu'elle a donnés à la bibliothèque des femmes de la prison et à créer un fonds d'aide aux prisonnières. Enfin, elle a rédigé plusieurs articles publiés sur Internet traitant de la condition des femmes détenues, de l'impact des lois discriminatoires et de leur responsabilité dans la délinquance et l'incarcération des femmes. Selon la Campagne pour l'égalité, l'inspectrice du quartier féminin de la prison d'Evin aurait déclaré que la présence de militantes féministes comme Maryam Hosseinkhah dans ce centre de détention était une bénédiction pour les prisonnières et lui aurait demandé de transmettre des recommandations en faveur de l'amélioration des conditions de détention des femmes à Evin.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.